

Versailles, le 15 MAI 2017

Le Recteur de l'Académie de Versailles  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements  
privés du premier degré sous contrat

Rectorat  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex

Division  
des Etablissements  
d'Enseignement  
Privés

Ref :  
DEEPICT/2017-29

Dossier suivi par  
Catherine TISSOT

Tél.  
01 30 83 42.73

Tcp.  
01 30 83 50 25

Mél  
Catherine.tissot  
@ac-versailles.fr

**Objet : Rentrée scolaire 2017.**

La présente note a pour objectif de permettre l'installation des enseignants de votre établissement pour la rentrée scolaire 2017.

Il vous appartient de respecter les procédures et calendriers ainsi que d'attacher une attention toute particulière à la cohérence des différents documents retournés à la DEEP (cohérence de la quotité travaillée, du niveau de classe, du découpage éventuel d'affectation pour un maître affecté en partie sur des heures vacantes et sur un remplacement).

A cet effet, les trois tableaux joints sont à retourner à : [ce.deep@ac-versailles.fr](mailto:ce.deep@ac-versailles.fr)

↳ pour le **1<sup>er</sup> septembre 2017 délai de rigueur** :

- Annexe 1 : Structure pédagogique de l'établissement
- Annexe 2 : Décharges de direction

↳ pour le **18 septembre 2017 délai de rigueur** :

- Annexe 3 : Effectifs des classes

Je vous remercie pour votre collaboration indispensable à la prise en charge financière des enseignants de votre établissement.

Pour le Recteur et par délégation  
La Chef de la Division  
des Etablissements d'Enseignement Privés

Estelle VILAIN



**A adresser à la DEEP 2 - GESTION DES MOYENS  
IMPERATIVEMENT POUR LE 1er SEPTEMBRE 2017**

**Nom Ecole :**  
**VILLE :**  
**RNE :**  
**Directeur (trice) :**

**DECHARGE DE DIRECTION**

❶ Dans le cas d'une décharge rémunérée et par l'Etat et par un organisme privé indiquer les quotités précises.

	Décharge Totale (= 1 ETP)	3/4 Décharge (= 0,75 ETP)	1/2 Décharge (= 0,5 ETP)	1/3 Décharge (= 0,33 ETP)	1/4 Décharge (= 0,25 ETP)
Décharge de Direction					
Rémunérée par l'Etat					
Rémunérée par un Organisme Privé					

❷ S'il n'y a aucune décharge de direction, retourner un état néant.

**A adresser à la DEEP 2 - GESTION DES MOYENS  
IMPERATIVEMENT POUR LE 18 SEPTEMBRE 2017**

**EFFECTIFS DE VOS CLASSES SOUS CONTRAT  
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

Nom Ecole :

VILLE :

RNE :

CLASSES	EFFECTIFS
TPS	
PS	
MS	
GS	
CP	
CE1	
CE2	
CM1	
CM2	
CLIS	
FLE	
AMS	
TOTAL	0

**Important : Dans le cas où vous avez plusieurs classes de même niveau merci de les différencier.**

Exemple : 2 CE1: 1 Classe par Ligne  
CE1a = x élèves  
CE1b = y élèves

**Si vous avez des classes à niveaux multiples merci d'indiquer le nombre d'élèves par niveau**

Exemple : 1 GS / CP  
x élèves en GS / y élèves en CP